



Convention de partenariat

Entre

L'EPIC Matheysine Tourisme

13 route du Terril - 38350 SUSVILLE

Représenté par son directeur, Mathieu ROUGIER

D'une part,

Et

L'EPIC AGS Nature

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE

Représenté par son Directeur, Eric NOWAK

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les échanges entre AGS Nature et Matheysine Tourisme pour assurer et développer la promotion de la station. Cette convention concerne **UNIQUEMENT** la dotation en forfaits qui seront utilisés dans la cadre des actions de promotion initiées par l'office de tourisme.

2- Contenu de la convention

AGS Nature s'engage à fournir à Matheysine Tourisme :

- Pour les actions de promotion et de communication :

- Un quota de 200 forfaits « journée » alpin et 50 forfaits « journée » nordique, utilisables dans le cadre de :
 - Partenariats avec les médias (*radios, presse, réseaux sociaux, ...*) pour des jeux-concours, échanges marchandises et/ou opérations grand public mettant en valeur la station ;
 - Accueils « presse » pour la réalisation de reportages (*TV, presse, influenceurs, ...*) ;
 - Accueil de partenaires de Matheysine Tourisme.

Les dotations seront disponibles aux caisses des remontées mécaniques sur demande préalable et avec accord de la direction d'AGS Nature.

- **Pour Matheysine Tourisme :**

- 5 forfaits saison pour le personnel de Matheysine Tourisme ;
 - Mathieu ROUGIER (*directeur*)
 - Capucine GIRARD (*responsable communication*)
 - Louise DE GUYON (*responsable accueil*)
 - 2 saisonniers

- Des forfaits journées seront accordées à la demande pour le personnel non dotés de forfaits saison, les stagiaires ou alternants sous convention avec Matheysine Tourisme.

En cas d'opération spéciale non définie en début de saison, une dotation supplémentaire pourra être envisagée en accord avec AGS Nature selon la nature de cet événement.

La dotation définie ci-dessus ne prend pas en compte les demandes suivantes :

- Demandes de lots faites par les associations (loto, tombola, ...);
- Interventions techniques effectuées par des prestataires de Matheysine Tourisme devant aller sur le domaine skiable, en accord avec la direction d'AGS Nature.

Matheysine Tourisme s'engage à :

- Mettre en œuvre une stratégie de promotion et de communication de la station en utilisant la dotation accordée uniquement dans le cadre de ces actions ;
- Représenter la station lors de salons ou autres actions de promotion et de représentation à l'extérieur ;
- Rendre compte en fin de saison de la bonne utilisation de la dotation accordée.

3- Durée de la convention

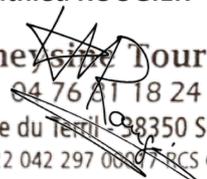
La présente convention est établie pour la saison hiver 2023-2024 et n'est pas renouvelable tacitement.

4- Conditions de résiliation

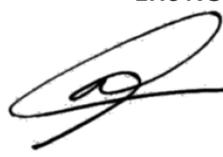
En cas de non-respect des clauses, la résiliation de la présente convention pourra être prononcée par l'une ou l'autre des deux parties.

Fait à La Morte le 13 novembre 2023,

Le Directeur de Matheysine Tourisme
Mathieu ROUGIER


Matheysine Tourisme
04 76 81 18 24
13 route du Terail 38350 SUSVILLE
SIRET 822 042 297 0007 RCS Grenoble

Le Directeur d'AGS Nature
Eric NOWAK


AGS NATURE
Immeuble Les Mèlèzes
636, route de La Mure
38350 LA MORTE
email : agsnature@gmail.com
Siret : 804 384 360 0017